

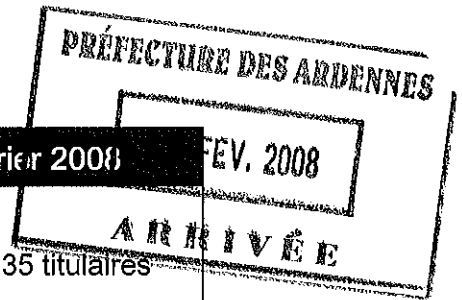


# COMITE SYNDICAL

## DELIBERATION N°08-14

L'an deux mille huit,  
Le 12 février, à Metz

La réunion du 6 février 2008 n'a pas obtenu le quorum.



Date de convocation	7 février 2008
Nombre de délégués :	
+ Titulaires et suppléants	70 dont 35 titulaires
+ Présents	3
+ vote par procuration	0

**Étaient présents :**

M. Jacques JEANTEUR, M. Jacky NICOLAS et Daniel BEGUIN.

Objet de la délibération :
<b>Vote du budget primitif 2008</b>

**Le Comité Syndical de l'EPAMA, à l'unanimité,**

Décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2008 qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour chacune des deux sections de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : 1 234 847,00 €
- Section d'investissement : ~~7 536 502,00 €~~  
7 501 537,00 €

*correction approuvée*

*Le Président de l'EPAMA*

*Jacques JEANTEUR*

Le Président,

*Jacques JEANTEUR*

Jacques JEANTEUR